



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-303

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DIECCTE / Direction

971-2021-11-25-00007 - Décision du 25 novembre 2021 relative à la composition du bureau de vote de la DEETS Guadeloupe pour les élections des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe. (2 pages)

Page 3

DIECCTE

971-2021-11-25-00007

Décision du 25 novembre 2021 relative à la composition du bureau de vote de la DEETS Guadeloupe pour les élections des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

DECISION DU 25 NOVEMBRE 2021

relative à la composition du bureau de vote de la DEETS de Guadeloupe pour les élections des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de GUADELOUPE.

ARRÊTE

Article 1er

Pour l'accomplissement des opérations électorales des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe, le bureau de vote électronique de la DEETS de Guadeloupe est composé comme suit :

Composition	Nom Prénom
Président titulaire	PEPE Pascale
Président suppléant (le cas échéant)	FRANCES Alain
Secrétaire titulaire	FARENC Karine
Secrétaire suppléant (le cas échéant)	CEROL Philippe

Organisation syndicale	Nom Prénom (délégué et, le cas échéant, délégué suppléant)
CGTG	COUCHY-GUICHERON Leslie (délégué)
CGTG	MOESTUS Justin (délégué suppléant)
CFDT	DARMALINGON Charly (délégué)
CFDT	BIENVENU Marie-Dominique (délégué suppléant)

Article 2

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 3

Le directeur de de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans le bureau de vote.

Fait à Gourbeyre, le 25 novembre 2021



DEETS
Le Directeur de l'Economie, de l'Emploi
du Travail et des Solidarités
Par Délégation
Le Directeur Adjoint de la DEETS

Ludovic de GAILLANDE